



## Ateliers Participatifs Santé Nantes, Rezé et Saint-Herblain

### Contribuer à lutter contre le non-recours aux droits de santé Quelles expérimentations pour faciliter l'accès aux droits de santé ?

#### Mandat de participation

### 1- Le contexte et la problématique du non-recours

La politique de la ville cherche à réduire toutes les inégalités constatées entre les territoires, entre les quartiers prioritaires et le reste de l'agglomération. Ces inégalités concernent tous les domaines : l'emploi, le développement économique, l'éducation, la culture, mais aussi la santé.

L'observatoire de l'état de santé des habitants réalisé par l'ORS (Observatoire Régional de la Santé) montre des disparités selon les quartiers à travers plusieurs indicateurs : le taux de mortalité prématurée (avant 65 ans) est plus élevé dans les quartiers prioritaires par rapport aux autres quartiers de l'agglomération. Les habitants de ces quartiers recourent moins aux soins spécialisés (ophtalmologistes, dentistes, gynécologues...). Par ailleurs, une étude menée localement en 2014 indique que l'argent est la première cause de renoncement aux soins : 74 % des personnes n'ayant pas de complémentaire santé ont déjà renoncé à se faire soigner.

Ainsi, **le recours aux droits de santé qui permettent une prise en charge totale ou partielle des dépenses de santé est un enjeu important de santé publique.** Or, une proportion importante de personnes ne font pas valoir leurs droits à la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) et à l'ACS (aide à la complémentaire santé). Pour ces deux dispositifs, au niveau national, le taux de non-recours est respectivement entre 23 et 36 % et entre 57 et 70 % pour l'ACS.

Pour concevoir des réponses pratiques et adaptées à la question de l'accès aux droits de santé, il est proposé de faire appel à l'expertise d'usage, c'est à dire à la connaissance des habitants des quartiers prioritaires et des professionnels de santé.

Pour cela, il est proposé d'organiser des ateliers participatifs, réunissant des habitant-e-s de Nantes, Rezé et St-Herblain.

### 2- Le mandat de participation confié par Nantes Métropole et les communes de Saint-Herblain, Rezé et Nantes.

Dans le cadre de ces ateliers participatifs, vous serez amenés à débattre autour des questionnements suivants :

- Quelles limites perçues ou vécues d'accès aux droits en matière de santé ?
- Quels constats et enjeux prioritaires pouvons-nous partager ensemble ?
- Quelles solutions pourrions-nous expérimenter pour permettre à tous et toutes d'accéder plus facilement aux droits de santé ?

### 3- Les modalités de fonctionnement de l'Atelier Participatif

La démarche cherchera à entendre une diversité de points de vue. Un groupe d'une quinzaine d'habitants de Nantes, de Rezé de Saint-Herblain ainsi qu'un groupe composé de professionnels de la santé, de représentants associatifs et de référents institutionnels seront constitués pour chacune des villes. Les conseils citoyens mis en place dans les quartiers seront aussi invités à contribuer à ces ateliers.

Les ateliers participatifs se réuniront 3 fois entre avril et juin 2017.

L'animation proposera à la fois des temps d'échanges entre habitants d'une part et autres professionnels d'autre part et des temps communs pour entendre et croiser la diversité des points de vue sur le non recours aux droits de santé.

Déroulement des temps de travail des ateliers participatifs santé

- **Atelier 1 : avril**

=>Partage des expériences et des perceptions sur le non recours aux droits de santé

- **Atelier 2 : mi-mai**

=>Partage du diagnostic et identification des enjeux

- **Atelier 3 : mi-juin.**

=>Imaginer des expérimentations

### 4- Et après, à quoi va servir votre contribution ?

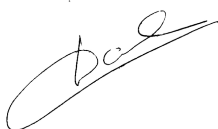
Les participants aux ateliers participatifs santé **présenteront un avis citoyen** qui sera composé :

- d'un diagnostic partagé sur le non recours aux droits de santé
- et de propositions d'expérimentations à l'échelle des villes

Ces propositions seront **portées à connaissance des élus en septembre 2017**. Suite à la remise de cet avis, les propositions seront **étudiées dans le cadre du comité de pilotage du contrat de ville qui se tiendra en octobre 2017**. Ce comité dira :

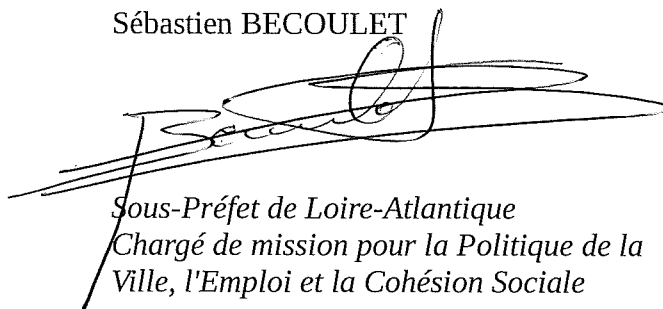
- comment il traduit les idées exprimées et les expérimentations proposées ;
- ce qu'il compte faire ;
- et les raisons pour lesquelles il ne retient pas telle(s) expérimentation(s).

Myriam NAEL



Déléguée à la politique de la ville  
Nantes Métropole

Sébastien BECOULET



Sous-Préfet de Loire-Atlantique  
Chargé de mission pour la Politique de la  
Ville, l'Emploi et la Cohésion Sociale